

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Declaration de Maladie

N° W19-473492

N.D. 35178

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

1033

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Moustati

Ali

Date de naissance :

01 01 1938

Adresse :

6B Moulay Bouchaib Rue 8 n°16

Tél. :

06 77 60 43 08

Total des frais engagés :

3100,00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements portés sur la présente déclaration au médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je  
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 26/10/20

DR. ANWAR Mohamed Ali  
SPECIALISTE DES MALADIES RESPIRATOIRES  
Rés. ANNASR, Bd. Mohamed VI,  
GH8, App. 1 - Casablanca  
Tél.: 022.80.13.13

DR. ANWAR Mohamed Ali  
SPECIALISTE DES MALADIES RESPIRATOIRES  
Rés. ANNASR, Bd. Mohamed VI,  
GH8, App. 1 - Casablanca  
Tél.: 022.80.13.13

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
11.05.2020	(Cachet CS)	GRATUIT		INP : DR. ANWAR Mohamed Ali SPECIALISTE DES MALADIES RESPIRATOIRES Rés. ANNASR, Bd. Mohamed VI, G-18, Appt. 1 - Casablanca Tél.: 022.80.13.13

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR. ANWAR Mohamed Ali Rés. ANNASR, Bd. Mohamed VI, G-18, Appt. 1 - Casablanca	18/05/2020	1550	600,00
DR. ANWAR Mohamed Ali Rés. ANNASR, Bd. Mohamed VI, G-18, Appt. 1 - Casablanca	18/05/2020	Biopsie conservé	2500,00 DH

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

# ORDONNANCE

Dr Anwar Mohamed Ali

Ex. Chef de service de pneumophysiologie

Spécialiste de l'appareil respiratoire

Tuberculose - Asthme - Allergie

Sevrage tabagique

Exploration fonctionnelle respiratoire

Endoscopie bronchique

Tests d'Allergie

sur rendez-vous



الدكتور أنوار محمد علي

رئيس قسم أمراض الجهاز التنفسى سابقا

إختصامى في أمراض الجهاز التنفسى

الربو (الضيق)، الحساسية ، السل

الإقلاع عن التدخين

فحص الوظيفة التنفسية ، التقطير القصبي

تحليل الحساسية

بالموعد

Casablanca, le : 11.05.2020 ..... الدار البيضاء ، في :

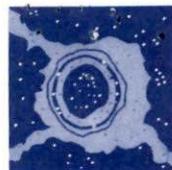
M<sup>r</sup> MOUSTAFAI Ali

Dr. BELYAMANI Khalid  
Spécialiste en Imagerie Médicale  
1, Rue Socrate - Casablanca  
Tél: 022.39.07.07

Processus tumoral pulmonaire gandé  
chez un gros tabagique , âgé de 82 ans  
opéré pour des adénome bronchial papillaire  
de vessie - confirmé histologiquement .

Punctum du processus tumoral  
pulmonaire gandé

Dr. ANWAR Mohamed Ali  
Spécialiste DES MALADIES RESPIRATOIRES  
Rés. ANNASR, Bd. Mohamed VI,  
GH8, Appt. 1 - Casablanca  
Tél.: 022.80.13.13



# LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.

## FACTURE

FACTURE : 1541

CASABLANCA LE : 18/05/2020

Analyses effectuées le: 18/05/2020

Pour.....: Mr. MOUSTATI ALI

Sur prescription du: Dr BELYAMANI KHALID

Code.....: 02V8349



Organisme.....:

**Montant Net :** 600.00

**Dhs**

Arrêtée la présente facture à la somme de :

SIX CENTS Dhs 00 Cts

IBN KHALDOUN  
104 BIS, Angle Bd Abdelmoumen et Rue Chatila  
Dr. F. SEKKAT  
Dr. A. BRITEL

GROUPE RADIOLOGIQUE DE CASABLANCA

SCANNER - IRM

CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE

Dr. K.BELYAMANI

Dr. Z.TAZI CHAOUI

Dr. H.BENGELLOU

CASABLANCA LE, 18/05/2020

Reçu N° 200518002

*Mou Mme :* **MOUSTATI ALI**

*Examen(s) demandé(s) :*

**BIOPSIE SOUS SCANNER**

Soit un montant total de : **2500.00** DHS

*Arretée le présent reçu à la somme de :*

**DEUX MILLE CINQ CENTS DIRHAMS**

Dr. BELYAMANI Khalid  
Spécialiste en Imagerie Médicale  
4, Rue Socrate - Casablanca  
Tel: 022 39 07 07

4 Rue socrate, (Rond point Romandie) Casablanca Tel : 022 39 07 07

Fax 022 39 03 03 Patente 35806746-I.F: 01031212- W.B 0460101149923

# GROUPÉ RADIOLOGIQUE DE CASABLANCA

## SCANNER - IRM

- ECHOGRAPHIE
- DOPPLER - DOPPLER ENERGIE
- RADIOLOGIE DENTAIRE



- SENOLOGIE
- STEREO TAXIE MAMMAIRE
- RADIODIAGNOSTIC

## Centre d'imagerie médicale

Dr. K. Belyamani

Dr. H. Bengelloun

Dr. Z. Tazi chaoui

18/05/2010

Houstati Ali

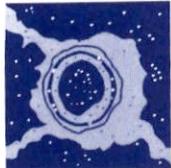
Carcinome bronchique de Jessie  
metastases pulmonaires possibles

Biopsie de la lésion parenchymateuse  
sous pleurale

Sur histologique

LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES  
IBN KHALDOUN  
104 BIS, Angle Bd Abdelmoumen et Rue Chatila  
Dr. F. SEKKAT  
Dr. A. BRITEL

J. Khalid  
Médicale  
Casablanca  
Dr. Spécialiste  
4, Rue J...  
Tél: 022-222-2222



# LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.  
ANATOMOCYTOPATHOLOGISTES

Nom : MOUSTATTI ALI

Docteur : BELYAMANI KHALID

Age : 82 ans

Date de réception : 18/05/2020

Organisme :

Code Patient : 02V8349

Organe :

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES : Carcinome urothelial de vessie.  
Métastase pulmonaire probable.  
Biopsie d'une lésion parenchymateuse sous pleurale.

Reçu une carotte biopsique pratiquement de 2 mm de grand axe et correspondant à l'examen histologique à un tissu fibreux dense, quelque fois d'aspect fibrinoïde, bien vascularisé avec individualisation de très rares éléments d'allure épithéliale en amas, dissociés, souvent lysés atypiques, qu'il convient de revoir après une étude immunohistochimique.

CONCLUSION : - Présence de cellules très suspectes de malignité, nécessitant une étude immunohistochimique, sous réserve d'un reste de matériel.

Signé : DR F. SEKKAT

LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES  
IBN KHALDOUN  
104 BIS, Angle Bd Abdelmoumen et Rue Chatila  
Dr. F. SEKKAT  
Dr. A. BRITEL